

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

La politique extérieure

Suivant une expression fort à la mode dans la presse, on peut dire sans exagération aucune, que l'horizon politique, en ce moment, est chargé de nuages épais, d'où pourrait bien, à un moment donné, jaillir une effroyable tempête.

A côté de la question crétoise, il y a la question chinoise, la question américo-espagnole, la question gréco-turque, la question des principautés danubiennes, la question arménienne, la question égyptienne, la question de Faschoda, etc. etc. Nous en passons certainement quelques-unes. Mais la kyrielle est assez longue comme cela.

Que sortira-t-il de tout cela ? Parviendra-t-on à résoudre toutes ces questions sans faire parler le canon et mettre une fois de plus en pratique, la maxime de Bismarck : « la force prime le droit » ? Nous l'ignorons.

Ce qui est certain, c'est que toutes les lenteurs, les tergiversations et les palabres aussi vaines qu'inutiles de la diplomatie, n'ont abouti jusqu'aujourd'hui à aucun résultat appréciable, et cela ne saurait surprendre personne ; il y a longtemps que la diplomatie a prouvé par son impuissance, qu'elle ne sert pas à grand chose si ce n'est à brouiller les cartes.

Jadis, on disait, en parlant de la Turquie et du Sultan, que l'Europe avait sur les bras un homme malade dont on se disputerait bientôt la succession. Aujourd'hui ce n'est pas un homme malade, mais plusieurs, presque un hôpital que l'Europe a sur les bras, sans compter la Chine « un moribond » dont l'empereur, dit-on, vient de se suicider, certains prétendent qu'on l'a « suicidé », ce qui, d'ailleurs, est assez commun dans ce pays du mystère.

Les puissances européennes, avides de se tailler dans le bien d'autrui un empire colonial, ont commis une faute grave en voulant partager le Céleste-Empire, car, en ce faisant, elles ont posé entre elles des causes de discorde, de jalousie et de haines qui pourraient bien aboutir plus tard à une collision.

Dans cette question chinoise, c'est à qui l'emparera de la plus grosse part du gâteau. Aussi, chacun surveille son voisin d'un œil jaloux. Si la France, la Russie et l'Allemagne marchent d'accord ; elles ont contre elles l'Angleterre.

Dans la question crétoise, la France et la Russie marchent d'accord avec l'Angleterre, mais elles ont contre elles l'Allemagne et l'Autriche favorables au sultan.

En Egypte et à Faschoda, c'est autre chose, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune entente et que les intérêts des grandes puissances sont en compétition. On peut donc dire sans exagération aucune, que jamais l'imbroglio diplomatique n'a été plus grand et plus compliqué qu'en ce moment.

Aussi le moindre fait concernant la politique extérieure est-il l'objet des commentaires les plus variés.

On a déjà beaucoup parlé du voyage de Guillaume II en Palestine, à Jérusalem et, comme de raison, on lui a attribué un caractère politique. On a dit, et non sans motif, que ce voyage du souverain allemand, qui

fait aujourd'hui la pluie et le beau temps, à Constantinople, avait pour but de supplanter l'influence de la France dans cette région de l'Asie et de remplacer le protectorat qu'elle exerce sur les chrétiens d'Arménie, par celui de l'Allemagne.

Il n'est pas douteux que Guillaume II ne va pas à Jérusalem en simple touriste, pour le seul plaisir de se promener, de visiter la ville sainte, mais qu'il a un but et que dans sa pensée son voyage doit profiter à sa patrie.

Il n'est pas douteux non plus, quoi qu'en puissent dire les reptiles de Berlin et les journaux officieux de Rome, que l'entrevue qu'il a eue à Venise avec le roi Humbert n'a pas été uniquement une visite de politesse, et que les deux souverains ont échangé leurs vues sur la plupart des questions politiques du moment, entre autres sur celle du désarmement qui doit intéresser tout particulièrement la Triple-Alliance. Or, on sait que Guillaume II est opposé au désarmement et que, en Russie, le ministre de l'intérieur vient de prendre des mesures destinées à rendre la loi du recrutement plus rigoureuse et à diminuer le nombre des exemptions accordées pour raisons de famille. Voilà comment on prend la question du désarmement au sérieux.

Au moment où la diplomatie parle de pacification, on arme plus que jamais. Voilà la vérité.

C. R.

NOS MINISTRES

Le dimanche de nos ministres. — Deux allocutions. — Maximes réconfortantes. L'idéal républicain.

Comme il est d'usage pendant les intervalles des sessions législatives, le dimanche de quelques-uns des membres du gouvernement a été employé à porter la bonne parole ministérielle en province.

Si ces excursions officielles n'ont pas été un prétexte à d'éclatantes manifestations oratoires, il n'y a peut-être pas lieu de s'en plaindre ; puisqu'il reste néanmoins quelque chose à retenir des allocutions prononcées par MM. Bourgeois et Mougeot.

Le secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes a été bien inspiré, quand il a proclamé que le cri de : « Vive l'armée ! » était synonyme de : « Vive la France ! »

Ce sentiment est celui de tous les honnêtes gens qui, patriotes et démocrates tout à la fois, s'obstinent à voir dans l'armée la nation en armes, la nation organisée, encadrée, disciplinée pour la défense du sol et des libertés nationales.

Et ce sentiment, en dépit des clameurs furibondes des factions extrêmes, est, nous persistons à le croire, celui de la généralité des Français, citoyens en même temps que soldats.

En vain, l'acharnement des partis, engagés dans une lutte funeste et aveugle, a tenté d'employer ces deux acclamations comme deux cris de guerre à opposer l'un à l'autre. Le pays, dans son ensemble, a refusé de suivre ces dangereux sectaires dans la voie funeste et absurde où ils voulaient l'engager.

Ces vivats, nous les pousserons simultanément, comme des cris d'amour, de concorde et d'allégresse ; nous nous refuserons à en faire des cris de haine, des appels à la guerre civile et, en quelque sorte, des projectiles destinés à meurtrir et à déchirer la patrie, mère commune de tous les citoyens, sans distinction d'aucune sorte.

D'autre part, ainsi que M. Bourgeois l'a excellemment dit devant le monument de Madier de Montjau, nous ne diminuerons rien de notre foi en cet idéal républicain qui a été l'espoir et le réconfort de nos aînés, durant tant d'années de luttes et d'angoisses.

Il nous ont confié, avec les destinées de la République, ce trésor de confiance et d'énergie où nous venons puiser les forces nécessaires

pour surmonter chaque nouvelle épreuve : le laisser se diminuer et s'amoindrir serait un véritable crime dont nous serions comptables, non seulement devant le pays, conquis enfin à l'idée républicaine, mais encore devant l'humanité toute entière, car le fonds de son patrimoine intellectuel et moral est fourni par la substance même de l'esprit français, aux tendances si généreusement démocratiques.

L'heure était opportune pour évoquer ces maximes essentielles et rappeler ces vérités imprescriptibles.

Il faut savoir gré à MM. Bourgeois et Mougeot de l'avoir fait, et surtout de l'avoir si bien fait, avec une simplicité et une sincérité si persuasives.

Comme cet empereur romain, ils ont été en droit de se dire dimanche soir qu'ils n'avaient pas perdu leur journée : pour un dimanche d'Excellences en tournée, le compliment est aussi rare que beau !

Pour notre part, nous le leur adressons du fond du cœur.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La question des retraites des instituteurs

La République a relevé la situation morale de l'instituteur. Elle a relevé sa situation matérielle. Car si la loi révisée de 1889 est encore imparfaite, défectueuse ; si le pourcentage n'est pas aboli ; si, dans la même ville, l'indemnité de résidence n'est pas égale pour tous ; si la question du logement des adjoints n'est pas clairement résolue, il faut reconnaître cependant que les traitements ont été augmentés.

Il y a, nous y insistons à dessein, des lacunes à combler, des textes à revoir, mais d'importantes améliorations ont été votées. On s'est donc, depuis deux ou trois législatures, occupé des instituteurs en fonction. De méchantes langues diront que c'est à la suite d'un mouvement de protestations respectueuses, mais fermes, provoquées ou entretenues par les cercles pédagogiques. Peu importe.

Malheureusement, rien n'a été fait en faveur des instituteurs à la retraite ou qui la demandent. Ou plutôt si : on leur a donné l'honorariat. Cette mesure n'a pas augmenté d'un centime le budget de leurs recettes. On a oublié, par contre, de les comprendre parmi les fonctionnaires dont les enfants bénéficient de l'externat gratuit dans les lycées, — ce qui aurait pu alléger le budget de leurs dépenses.

Les lois de 1853 et de 1876, qui régissent les pensions civiles, sont vieillottes. Elles sont incomplètes, illogiques, nous allons dire biscornues. Certain article affirme tel droit, un autre le contredit. Il est temps de les abroger. Nous vivons à une époque où l'homme s'use physiquement plus vite qu'autrefois. D'autre part, l'instituteur d'aujourd'hui se fatigue intellectuellement plus que le maître d'école de jadis.

C'est indéniable : nos vieux amis le reconnaissent eux-mêmes. Il faut donc — la lutte pour l'existence étant rude et le prix des denrées très élevé — donner les retraites de meilleure heure, ou à leur heure, et les augmenter. Et voyons de plus haut. La question en vaut la peine. Elle préoccupe tous les syndicats professionnels, toutes les écoles politiques, les modérés et les révolutionnaires.

Sous la pression des événements, elle préoccupera bientôt tous les gouvernements. Une retraite pour les vieillards, ouvriers ou fonctionnaires ! La vie assurée aux producteurs de la richesse, aux travailleurs infirmes âgés ! Voilà une formule qu'on peut accepter, à la mise en pratique de laquelle chacun, dans sa sphère et selon ses forces, doit travailler activement.

Nous voudrions que chaque instituteur étudiat la question. Nous voudrions quelque chose de plus, de mieux encore, s'il est possible : que chaque cercle pédagogique, au lieu de multiplier les sujets d'études, s'occupât de la rédaction d'un projet de loi sur les pensions civiles. Il faudrait, en effet, adresser à la direction de l'Enseignement primaire, au ministère de l'Instruction publique, autre chose que des vœux vagues, des formules, toutes faites, des demandes de crédit insuffisamment justifiées.

INFORMATIONS

La Rentrée des Chambres

M. Paul Deschanel est de retour à Paris et a repris possession de ses appartements du Palais-Bourbon.

M. Loubet président du Sénat, qui a passé toutes les vacances dans son département, celui de la Drôme, rentrera samedi prochain au palais du Luxembourg.

Par contre un certain nombre de jeunes députés appelés à faire leur service militaire comme territoriaux, viennent de quitter Paris et ne pourront siéger à la Chambre qu'à partir des premiers jours de Novembre. De ce nombre est M. Poincaré qui vient d'être convoqué pour faire une période de treize jours.

M. Lockroy à Tunis

La réception faite au ministre de la marine par les autorités et la population de Tunis a été des plus chaudes. Une véritable ovation lui a été faite à la revue de la garnison, non seulement par les Français mais encore par les Arabes, d'ordinaire silencieux et réservés.

Ali-Pacha-bey a décoré le ministre du grand cordon de l'ordre de l'Ahed.

Mouvement administratif

Nous relevons avec plaisir dans le mouvement préfectoral paru hier à l'Officiel, le nom de M. Edgar Monteil, renommé préfet de la Creuse.

Nous applaudissons de tout cœur à cette nomination et nous pensons être l'interprète de la population républicaine du département en adressant, à ce sujet à M. le ministre de l'intérieur, l'expression de nos vifs remerciements.

Mouvement judiciaire

M. Dupont, président de chambre, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Forichon.

M. Petit, conseiller à la cour, est nommé directeur des affaires criminelles et des grâces en remplacement de M. Couturier, démissionnaire et nommé directeur honoraire.

Dîner diplomatique

Un dîner comprenant quarante deux convives a été offert par le général Horace Porter, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, en l'honneur des délégués de la commission de la paix.

Parmi les convives on remarquait indépendamment des commissaires espagnols et américains, MM. Brisson, président du conseil des ministres ; Delcassé, ministre des affaires étrangères ; M. Cambon, ambassadeur de France à Washington, etc.

Voyage de Guillaume II

La Gazette de Voss met le public en garde contre les bruits relatifs à la découverte d'une conspiration anarchiste en Egypte ; les détails paraissent invraisemblables à ce jour.

nal, et la *Gazette* se demande s'il ne s'agit pas d'une machination étrangère afin d'empêcher l'empereur de se rendre en Egypte. L'association « Gustave Adolphe » a mis à la disposition de l'empereur 30,000 marks pour la construction d'une seconde église évangélique à Jérusalem. L'empereur choisira l'emplacement et posera la première pierre avant de quitter la Palestine.

Au dîner de gala de 120 convives qui a été donné à Constantinople, au palais, il y avait quatre tables. Le sultan, assis entre l'empereur et l'impératrice, occupait la table du milieu.

Les autres convives comprenaient la suite de l'empereur, les ministres turcs, l'ambassadeur d'Allemagne, sa femme, les attachés à l'ambassade et au consulat d'Allemagne et les Allemands au service de la Turquie.

Le palais d'Yldiz-Kios était brillamment illuminé, et, après le banquet, les convives ont assisté à un magnifique feu d'artifice, dont la pièce se composait des mots : « Vive l'empereur d'Allemagne ! »

CHRONIQUE LOCALE

Mouvements

Un assez important mouvement administratif vient de paraître à l'*Officiel* : il ne concerne pas les fonctionnaires de notre département.

Bientôt le mouvement que nous signalons sera complété par un mouvement de sous-préfets et de secrétaires généraux.

Justice

Un mouvement judiciaire a paru à l'*Officiel* ; il sera complété à bref délai.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Zéglicki, président du tribunal civil de Gourdon, vient d'être nommé juge à Toulouse.

Nous applaudissons à cet avancement mérité ; par sa haute valeur juridique, par son impartialité, M. Zéglicki avait su conquérir beaucoup d'estime, beaucoup d'amitié.

Nous adressons à ce vrai magistrat de la République nos plus sincères félicitations.

Officier ministériel

M. Charpentier, est nommé notaire à Gramat, en remplacement de M. Orliac.

Nominations judiciaires

M. Bâtille, président du tribunal de Figeac, est nommé conseiller à Agen.

M. Vialle, juge à Gourdon, est nommé président à Figeac.

M. Lanoix, juge à Toul, est nommé juge à Gourdon.

Contributions indirectes

M. Souliés, commis à Cahors, est élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

M. Gaumard, receveur à Saint-Céré, est nommé commis principal, chef de poste à

Figeac, en remplacement de M. Roques, décédé.

M. Gaumard, est remplacé par M. Desplats, receveur à Herment (Puy-de-Dôme).

Mouvement d'instituteurs et institutrices stagiaires

Par décision de M. l'Inspecteur d'académie en date des 3, 4, 7 et 10 octobre, sont nommés les instituteurs et institutrices stagiaires dont les noms suivent :

M. Pécourt, élève-maitre, instituteur adjoint à Concorès ; Mlle Laborie, de Reyrevignes (Lacapelle-Marival), à Lebreil ; Mlle Delsol, de Flaujac (Labenque), adjointe à Mercuès ; Mlle Pécourand, élève-maitresse, institutrice à Concorès ; Mlle Vidal, de Mercuès, adjointe à Tour-de-Faure ; Mlle Cépède, élève-maitresse, institutrice à Laborie (Prendeignes), en remplacement de Mme Carayou, décédée.

L'épôt de remonte d'Aurillac

Nous rappelons que le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera, dans le Lot, à des achats de chevaux, de 4 à 8 ans, aux dates ci-après :

Cahors, jeudi 3 novembre, à 8 h. 1/2 au Champ de Mars.

Vayrac, jeudi 10 novembre, à 9 h. route de St-Denis.

CAHORS

Conseil de Préfecture

Dans son audience de vendredi prochain 21 octobre, le conseil examinera les affaires suivantes :

1^o Les sieurs Cubaynes et Ferret, horticulteurs à Cahors, contre la commune de Cahors (exhaussement de la place des Carmes et du quai Cavaignac). Demande en indemnité pour dommages ;

2^o Le sieur Troussel, entrepreneur à Cahors, contre l'administration des contributions directes (contribution des patentes) ;

3^o Le sieur Etienne Labie, entrepreneur à Cahors, contre l'administration des contributions directes (contribution des patentes) ;

4^o Le sieur Eugène Cagnac, contre l'administration des contributions directes (contribution des patentes) ;

5^o Le comte d'Herbeil, de Soturac, contre l'administration des contributions directes (contribution des voitures et chevaux).

Conseil de l'ordre

Les avocats de Cahors se sont réunis au palais de justice, et ont composé leur conseil de l'ordre comme suit :

Bâtonnier, M. Munin-Bourdin ; membres du conseil de l'ordre, MM. Lagarrigue, Pagès-du-Port, Marqués et G. Martin.

M. G. Martin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ecole militaire de santé

Notre compatriote M. René Goleau, de Labenque, ancien élève du lycée Gambetta, vient d'être nommé titulaire d'une bourse entière avec trousseau pour l'école de Lyon.

Bureau de Recrutement de Cahors

Avis

Tous les hommes des classes de 1878 et 1884 (services auxiliaires exceptés) relevant du bureau de Recrutement de Cahors, sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence, porteurs de leur *livret individuel*, du 30 octobre au 7 novembre inclus, pour y donner récépissé d'un document important.

Acte de probité

Les jeunes Baron, Benjamin et Bris, Henri, âgés de 11 et 8 ans, ont trouvé une boîte renfermant divers bijoux. Ils se sont empressés d'en faire le dépôt au bureau de police, où Mlle Pélissier, de Pern, qui l'avait perdue, est venue la réclamer.

Assises

M. de Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, est désigné pour présider les assises du Lot (4^e trimestre 1^{er} 98).

Théâtre de Cahors

Limanche 23 octobre 1898

LE CHEMINEAU

Pièce en 5 actes, de M. Jean Richepin

L'IMMENSE SUCCÈS DE L'ODÉON

Quel est ce chemineau dont M. Jean Richepin a si bien campé la fièvre et truculente physiologie ? C'est un gueux, un sorte de vagabond, un coureur de grands chemins, qui dédaigne les dieux d'un jour, se moque de nos calculs étroits, rit de notre servitude et va droit devant lui, avec le monde pour patrie et le ciel pour maison. Cet affamé de grand air et de large espace, mène la vie désordonnée d'un cheval sauvage :

..... J'ai pour premier principe De m'aller promener, libre, le nez au vent. Quand il m'en prend envie, et ça me prend souvent, J'ai pour second principe, et n'en veut point démoder, D'envoyer promener quand on me donne un ordre, Autrement dit, je suis un mauvais garnement, Roulant en vagabond la grand route et l'aimant, Travaillant pour manger tout juste, et qui préfère, Quand c'est son goût, ne rien manger, mais ne rien [faire] !

Quel métier exerce ce gueux ? Aucun et tous :

Je n'en ai point. J'en ai des tas. Il faut bien vivre. Où je les apprends ? Ah voilà ! Pas dans un livre. Sur ; mais de tel on tel, au hasard de mes pas, Comme mes chansons : l'une ici, l'autre là-bas. Et je loge à la fois, des fois, dans ma cervelle Et le nouveau métier et la chanson nouvelle. Tant qu'à la fin des fins le routier des routiers Aura su tous les airs et fait tous les métiers.

Or le hasard qui réglemente au jour le jour l'existence de ce trimardeur, l'a conduit chez maître Pierre, au temps de la moisson. Ce maître Pierre est le type du paysan madré, retors, avare et superstitieux. Engagé par lui pour la moisson, le chemineau enlève en quelques jours tant et tant de besogne, entraînant les autres par son exemple et sa belle humeur ; il montre son savoir sous une telle variété de formes, allant jusqu'à guérir les bêtes de son hôte, que celui-ci, émerveillé, lui fait les plus

séduisantes propositions pour se l'attacher comme premier gas de ferme.

Le gueux, pour toute réponse, lui rit au nez. Il allume sa pipe, prend la taille de Toinette, la fille de ferme qu'il entraîne à l'écart. Toinette est jolie, la journée est belle, le chemineau tombe amoureux. La fille se laisse entortiller et donne sa tendresse. Maître Pierre, qui voit tout, pousse sa servante à retenir l'oiseau volage. Mais celui-ci a déjà pris son essor. D'autres horizons l'attirent. Il remet sa bourse à Toinette et, une chanson aux lèvres, pique droit devant lui.

Vingt-deux ans ont passé. Toinette a épousé François, l'ancien garçon de ferme de maître Pierre. Un enfant est né, Toinet, que François croit son fils. L'âge et le dur labeur des champs ont usé l'ancien garçon de ferme. Vieux et paralysé, il ne peut plus quitter son fauteuil.

Toinet est le plus beau gas de son village, de même qu'Aline, la fille de maître Pierre, en est la plus jolie fille.

Elevés côte à côte, les deux jeunes gens se sont aimés sans effort. Ils veulent s'épouser, mais leurs projets d'avenir sont tranchés net par la volonté formelle de maître Pierre, qui ne consentira jamais à donner sa fille au fils de son valet.

François veut intervenir en faveur des amoureux. Le dur paysan le rembarre avec la dernière violence, le traite de vieux gueux, de voleur, et son fils de bâtard. François veut sauter à la gorge de l'insulteur. Mais ce dernier effort l'épuise ; il tombe comme une masse aux pieds de maître Pierre.

Toinet, désespéré du refus opposé à sa demande, noie son chagrin dans l'ivresse crapuleuse. Il court les cabarets, boit de l'eau-de-vie et s'en va à l'aventure comme un fou, couchant dans les granges, lorsqu'il n'est pas ivre-mort sur un tas de cailloux.

Mais voici que réapparaît, vieilli, mais toujours gai et joyeux drille, notre chemineau. Il s'est arrêté dans une auberge, où des buveurs l'invitent à trinquer. On se reconnaît, on a travaillé autrefois ensemble.

On bavarde, on cause du temps jadis, de maître Pierre, de François, de la Toinette et de son fils qui va sur ses vingt-deux ans.

Vingt-deux ans ! Ce chiffre dit tout. Le Chemineau tressaille. Ce Toinet, c'est son enfant, il veut le voir.

L'hôtesse lui apprend que le pauvre garçon dont il sait déjà la lamentable histoire, est étendu dans sa grange.

Le vagabond se découvre des entrailles de père. Il serre Toinet sur son cœur et veut s'attacher à faire son bonheur. Il reconforte son fils, lui promet de le marier à Aline. En moins de trois jours, la gaité reprend dans la maison de François.

Pendant ce temps, le noir guignon s'acharne sur maître Pierre. Sa fille dépérit, ses bœufs se meurent, ses récoltes se perdent, il court à sa ruine.

Un seul homme pourrait le sauver du désastre complet grâce aux secrets qu'il possède, ce chemineau revenu depuis peu au pays. Maître Pierre le fait appeler, lui offre tout ce qu'il pourra désirer. La peur de tout perdre fait taire son avarice.

Le chemineau se moque de l'argent. Jene veux qu'une chose : la main d'Aline pour Toinet, Le paysan bondit sous cette proposition. Cela jamais !

— Alors, lui dit le vagabond, préfères-tu mendier dans quelques ans d'ici ! Que le feu, que la grêle, la maladie aidant, s'attaquant à ton avoir tu ne seras bientôt qu'un lamentable hère.

Maître Pierre commence à avoir peur, atrocement peur. Le chemineau achève de le terroriser en lui chantant de diaboliques chansons, de jeteurs de sorts. Il crie assez ! en passe par tout ce que l'on veut. Sa fille épousera Toinet.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

IV

CONTRÉE MAUDITE

— Pour Dieu, assez de réticences et de charades. Allons voyons, expliquez-vous sans ambages et sans rébus. Sinon, je finirai par croire que la fumée de vos fourneaux a fait s'évaporer en vous ce qui vous reste de cervelle...

Maître Antoine Renaudot demeura un instant abasourdi sur le mot. Puis, leva les bras au ciel comme pour le prendre à témoin de cette foudroyante insinuation, puis encore, il se résolut à parler...

Il parla longuement même...

Nous ferons grâce de sa faconde à nos lecteurs, et substituant notre prose à la sienne, nous en extrairons brièvement ce qui les intéresse d'une façon directe pour l'intelligent ce de ce récit.

Dix-huit ans avant que s'ouvre le drame

dont le prologue s'achève sous vos yeux, des disparitions mystérieuses avaient commencé à mettre en émoi ce morceau de l'ancien duché de Lorraine que l'on pourrait découper en équerre dans le département actuel des Vosges et dont les pointes seraient figurées par les trois petites villes de Neufchâteau, de Mirecourt et de Bains. Le gros Bourg de Vittel forme le point central de cette équerre, qui ne mesure guère plus d'une douzaine de lieues.

La première de ces disparitions remontait à 1790 De cette époque à 1795, le chiffre s'en était élevé jusqu'à onze, — à la grande stupefaction et à la grande épouvante des populations d'alentour. Les prévôts et les baillages environnants s'étaient émus et remués ; la *lieutenant criminelle* de Nancy avait ordonné d'informer ; les magistrats et la maréchaussée avaient rivalisé de zèle pour retrouver quelques traces des victimes ou quelle piste des coupables. Soins perdus, vains efforts, ardeur inutile : aucune lumière ne s'était faite sur la nature de ceux-ci ni sur le sort de celles-là.

La Révolution était survenue. L'attention publique — violemment détournée des faits, des passions, des intérêts locaux — s'était reportée tout entière sur les événements politiques qui se précipitaient à Paris comme des coups de tonnerre dans un ciel que l'orage embrasait d'éclairs. Et les Vosges, dont le patriotisme, plus prompt que celui du reste de la France, fournissait à la République naissante le contingent d'hommes et d'argent dont elle avait besoin pour repousser l'invasion ;

les Vosges disons-nous, avaient presque oublié les étranges accidents dont une parcelle de leur territoire avait été le théâtre, quand une nouvelle série de ces mêmes accidents vint de rechef jeter la stupeur et l'effroi dans ces localités paisibles, honnêtes, primitives, que leur éloignement de la capitale avait su préserver des excès de la Terreur. Non seulement les disparitions avaient brusquement recommencé, mais elles s'étaient multipliées dans des proportions formidables, — sans cesser pour cela de se circonscire dans l'espace restreint que nous avons indiqué.

Ceux qui en étaient les auteurs exploitaient — évidemment — avec une audace et une habileté sans pareilles le désarroi qui régnait dans le pays à une époque où tout avait croulé du vieil édifice administratif judiciaire et où rien n'était encore reconstruit de nouveau. Les anciennes « justices » provinciales et seigneuriales ayant sombré avec la ci-devant royauté il n'y avait plus alors ombre de tribunaux que pour condamner les suspects, et tous les citoyens vraiment dignes de ce nom s'étaient élancés aux frontières, aucune force publique n'existait plus à l'intérieur.

La garde nationale était restée seule chargée de tout ce qui constitue la police, dite *municipale* ou *active*, dans ces multiples attributions.

Le Directoire entreprit de réorganiser la police à Paris et la force armée dans les départements.

Mais, dans la capitale, cette police se borna à protéger la personne des Directeurs et à

surveiller les conspirateurs de toute sorte qui pullulaient alors sous les sobriquets et déguisements les plus variés ; — et, en province, l'action de la force armée fut entièrement absorbée par les grandes associations de mal-faiteurs, — *Chauffeurs*, *Faux-Saulniers*, *Compagnons de Jésus*, *Masque de Suie*, — qui faisaient la guerre à l'Etat non moins qu'aux particuliers.

Pendant ce temps, les disparitions continuaient dans les Vosges. Malheur à qui se hasardait dans le *malo-sitto*, dont nous avons spécifié l'étendue et les limites ? Quiconque touchait du pied le sol maudit était à jamais perdu pour le monde. Une chausse-trappe s'ouvrait sous ses pas au fond de laquelle il s'abîmait sans laisser un indice qui put faire soupçonner ce qu'il était devenu à sa famille, à ses amis, à la justice. L'alarme rayonnait à vingt lieues à la ronde.

Les gens que leurs affaires obligeaient à traverser ce *canton ensorcelé*, — comme nous avons entendu dire, — ou à se rendre dans une des localités qui en dépendaient, ne s'y aventuraient qu'en troupe, armés jusqu'aux dents et, — ajoute un récit contemporain, — après avoir eu soin de faire leur testament.

Dans ce canton, dans ces localités mêmes, c'était un épeurement fou. Était-on sûr les uns des autres ? On allait travailler aux champs, le fusil sur l'épaule. On se barricadait le soir avec un luxe inouï de précautions. On s'invitait, parents, voisins, non point pour dîner — on ne mangeait plus — mais à coucher... pour ne pas dormir.

(A suivre.)

Le mariage à lieu. Le bonheur fleurit dans la maison de François. pleine d'amour et de chansons. Seul, l'ancien valet de ferme ne va pas. L'hiver pèse lourdement sur sa pauvre tête.

Le chemineau juge son œuvre achevée. Il n'est pas fait pour vivre dans du coton. La nostalgie de la grande route le tourmente, la soif de partir, de voir de nouveaux pays.

Le vagabond se contente de sourire, mais Toinette reconnaissante vient à son aide, prend la défense de son ancien amant, du père-contre le fils.

Le plaidoyer est superbe. Mais dis-leur donc, tu sais quand ta tête se monte. Tout ce que tu m'en dis, à moi de tes beaux jours.

Possédant ce qui n'est à personne : la friche Déserte, les étangs endormis, les halliers. Où lui parlent tout bas des esprits familiers.

Le chemineau est attendri. Ses yeux s'emplissent de larmes. Toinette est mécontent de voir sa mère faire l'apologie de la grande route.

Il commence par garder François agonisant, le soir de Noël, tandis que les autres vont à l'église, sous la neige qui tombe à gros flocons.

Le champ, il prend une résolution héroïque. Il n'attend pas que François ait rendu le dernier soupir, et avant que les siens soient de retour.

Le chemineau rougit de honte. Sur-le-champ, il prend une résolution héroïque. Il n'attend pas que François ait rendu le dernier soupir.

Brassaud, Paul, secrétaire en chef de la Mairie de Cahors et Lafon Marthe, sans profession.

Arrondissement de Cahors

LUZECH. — Chien enragé. — Ces jours derniers, un chien suspect errait dans la banlieue de Luzech et pénétrait bientôt en ville où il mordait un grand nombre de ses congénères.

L'autopsie pratiquée par M. Pons, vétérinaire, a démontré que le chien était bien atteint de la rage.

Un arrêté du maire de Luzech prescrit : 1° que les chiens mordus doivent être abattus par leurs propriétaires; 2° que tous les chiens seront, pendant six semaines, munis d'une muselière ou tenus en laisse.

L'arrêté a eu un commencement d'exécution, puisqu'on a déjà abattu une douzaine de chiens qui avaient été mordus.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Bosq, Marius, élève de notre cours complémentaire, a subi, tout dernièrement à Montauban, avec plein succès, les épreuves de l'examen du brevet élémentaire de capacité.

PRAYSSAC. — La foire a été belle, mais les bêtes à cornes sont à bas prix.

Les moutons gras de 65 à 70 cent. le kil. Les autres moutons ou brebis de 12 à 30 fr. l'un selon qualité.

Les porcs gras de 55 à 125 fr. l'un ou environ 40 fr. les 50 kil.

Les jeunes porcs sont aux cours ordinaires. Les oies de 7 à 11 fr. la paire.

Les canards de 4 à 6 fr. selon espèce. Les lièvres de 4 à 6 fr. selon grosseur.

Les perdrix de 1,50 à 2 fr. l'une. Les poules de 4 à 5 fr. la paire.

Les poulets de 2 à 3 fr. la paire. Lapins domestiques environ 25 cent. la livre.

Blé de 16 à 18 fr. les 4/5. Maïs de 12 à 13 fr. id.

L'HOSPITALET. — La foire. — Le maire de l'Hospitalet a l'honneur de prévenir le public que la foire de l'Hospitalet du 3 novembre prochain, se tiendra la veille, lundi 7 novembre, à cause de la coïncidence avec celle de Castelnau.

St-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit : Le tronçon de chemin n° 8 donné à l'adjudication le 6 juin dernier, et dont M. Célarie, de Concots, fut adjudicataire au rabais de 22 0/0, marche rapidement.

Commencé il y a à peu près trois semaines, il est aujourd'hui en plein développement, et si les pluies ne persistent pas trop, on peut espérer le voir terminé vers la fin du mois prochain.

FONTANES. — MM. Constant Julien et Lacoste Léon ont été désignés dimanche dernier, par le conseil municipal, pour faire partie de la commission administrative du bureau d'assistance.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Nomination. — Notre compatriote, M. Fréjafon, est nommé professeur de lettres au collège de Libourne.

SAINT-JEAN-DE-LAUR. — Dimanche, les électeurs de la commune étaient appelés à élire un conseiller municipal pour compléter le Conseil, en remplacement de M. Gaillard, maire, décédé.

M. Pradines, Jean-Baptiste, a été élu, par 85 suffrages.

M. Gamel, Jean-Baptiste, son concurrent, a réuni 72 voix.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Le galant postier. — On nous écrit :

Pourquoi si sage d'habitude, Griselette nous fit-elle un violent écart en montant la côte de Goudou, le soir de la foire de Labastide ?

Je m'en vais vous le dire : Frusqué d'un costume de facteur des postes, un vélocipédard descendait à une allure désordonnée, après avoir renversé une pauvre vieille femme à laquelle il ne daigna même pas faire la moindre excuse.

Si ce monsieur faisait partie du bureau de L., ce que nous ne pensons pas, nous nous permettrions de le recommander à toute la bienveillance de Madame M. qui serait certainement navrée de voir un de ses subordonnés tirer un si mauvais parti de ses préceptes et de ses exemples.

GIGNAC. — M. Dales Antoine, a été élu dimanche dernier adjoint au maire, en remplacement de M. Bordes, précédemment nommé maire.

BULLETIN FINANCIER

L'appréhension d'une élévation du taux de l'escompte à la Banque de France, d'une part et les bruits qui ont circulé à la Bourse d'armements dans nos ports de guerre, de l'autre, ont défavorablement impressionné le marché; il s'est produit des ventes assez nombreuses qui n'ont pas permis de conserver les cours acquis.

Le 3 0/0 recule à 102 en baisse de 20 c.; le 3 1/2 0/0 à 105,60 à fléchi de 15 c. La Banque de France est à 3,685. Le Crédit Foncier est ferme à 713. Le Crédit Lyonnais cote 845; le Comptoir National d'Escompte 582; la Société Générale 542. La Banque spéciale des valeurs industrielles maintient toute son avance à 225. Le Suez reste à 3,685 au lieu de 3,704. Parmi nos Chemins, le Lyon à 1,830 et l'Orléans à 1,840 ont tous deux baissé de 5 fr.

L'Italien a perdu le cours de 92 et reste à 91,80; le Turc D a baissé de 10 c. à 22,45; la Banque Ottomane à 549 a baissé de 3 fr. L'Extérieure reste à 42,52 au lieu de 43,07.

PETITE CORRESPONDANCE

M. M. — (Eclairage des voitures la nuit). — Il a été répondu à votre question dans notre numéro du 6 octobre courant.

Bibliographie

ALMANACHS POUR 1899

Au moment où commencent les longues veillées de l'hiver, nous saluons toujours avec plaisir l'aimable essaim des almanachs qui s'envole de quatre siècles que le premier almanach a paru en France, et, depuis, le succès de ces charmants petits livres a été toujours grandissant.

Voici d'abord Mathieu Lœnsberg, le vénérable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, imprimé selon l'antique tradition, sur le même papier et avec les mêmes types qu'autrefois.

Nous reconnaissons aussi, sous leur toilette neuve, blanche, rose, bleue, verte ou jaune, ces gais et utiles compagnons qui savent se mettre à la portée de tous, amuser les enfants, intéresser le père, prodiguer à la ménagère les conseils pratiques.

Parmi les plus précieux se placent l'Annuaire et les Almanachs Mathieu (de la Drôme), qui annoncent exactement le temps qu'il fera durant l'année, et sont ainsi d'une utilité inappréciable pour les agriculteurs, les marins, et pour tout le monde en général.

L'Almanach manuel de la Bonne Cuisine et de la Maîtresse de maison est plein de recettes économiques, de procédés pour faire de bons plats à peu de frais.

L'Almanach du Savoir-Vivre, par la comtesse de Bassanville, est un petit code de la bonne compagnie; celui des Dames et des Demoiselles traite spécialement de la toilette et de la confection des petits ouvrages de femme.

L'Almanach des Saints Cœurs de Jésus et de Marie et l'Almanach du Bon Catholique s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore, dans des genres différents : le Parisien, l'Astrologique, l'Almanach illustré des Jeunes Mères, le Petit Almanach national de la France, recueil patriotique d'anecdotes, de récits guerriers et de renseignements utiles aux réservistes et aux territoriaux.

L'Almanach des Parisiennes, signé de nos plus brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne.

L'Almanach des Parisiennes, signé de nos plus brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne.

Salut donc à ces petits livres qui nous arrivent sur l'aile de l'hiver! Sous une forme modeste, l'almanach est le meilleur et le plus agréable des professeurs, parce que ses enseignements ont un ton familier et enjoué.

Mais le premier devoir des almanachs étant de renseigner le public sur le temps, nous ferons connaître à nos lecteurs les précieuses indications que nous trouvons dans Mathieu (de la Drôme) au sujet des deux derniers mois de la présente année.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 octobre. V^o Nacla : Chronique. — Martial Moulin : Le Cheval riche et l'âne pauvre. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Daniel Riche : Le charme d'amour (suite). — Vast-Ricouard : La mule bleue (fin). — Philibert Aubrand : Les mariages sont écrits dans le ciel (fin).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co), éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1325, du 22 octobre 1898.

Un oiseau disparu : Le Grand Pingouin, par V. Brandicourt. — Transformation des levures en produits alimentaires, par Flamel. — Les armures cuirassées. — Les diamants australiens, par P. de M. — Moteur à essence de pétrole à piston rotatif, par X... ingénieur. — Développement des clichés en plein air, par G. Mareschal. — L'Institut agronomique de Moscou. — Echenillage et écharbonnage, par Albert Lorbaliérier. — La couleur des fleurs, par Henri Coupin. — L'extrême infra-rouge, par Ch.-Ed. Guillaume. — L'ammoniaque en poudre, par E. H. — Chronique. — Académie des sciences; séances du 17 octobre 1898, par Ch. de Villeleuil. — La projection des plantes, par R. Dibrant.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 135^e livraison (22 octobre 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beuregard et H. de Gorsse. — Les Sous-Marins, par P. de Mériel. — Le crapaud Pipa et ses petits, par Daniel Bellet. — Satan le Baudet, par Félix Laurent. — La cathédrale de Chartres, par Anthyme Saint-Paul.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 43 (22 octobre 1898).

1° A travers les glaces et les sables de l'Asie centrale, par M. le Dr Sven Heulin.

2° A travers le monde : L'Eglise Saint-Pierre de Montmartre, par Roland Montclavel.

3° A travers la nature : Une île en feu, le Verdet, par Théophile Janvier.

4° Profils de voyageurs : Capitaine Casemajun, par Ned Naif.

5° L'expansion coloniale : Le chemin de fer de l'Ouganda.

6° Livres et Cartes.

7° Les Revues étrangères : Le compromis franco-anglais au Togo. — La mythologie des Papyrus (Deutsche kolonialzeitung). — L'Est-Africain Allemand (Verhandlungen der gesellschaft für erikunde zu Berlin, 1898).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

Annuaire officiel Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du Journal du Lot, au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899 A 2 fr. l'exemplaire

ECOLE DE NOTARIAT Enregistrement et hypothèques THÉORIQUE ET PRATIQUE DE TOULOUSE (36^e ANNÉE) Reprise le 15 octobre. — Succès certain

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large. Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ÉTUDE

de M^e Firmin Dupuy, avoué-licencié, à Cahors, 5, rue Fénélon. Successeur de M^e LACOSSE.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME D'IMMEUBLES

dépendant de succession bénéficiaire, avec admission des étrangers, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot.

L'adjudication aura lieu le mercredi, neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, en l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, boulevard Gambetta, à une heure de relevée. Les frais de poursuite, de vente et d'adjudication seront payables en sus du prix.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le dix août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré :

Et aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur Paul VALETTE, charron, demeurant à Puy-l'Evêque,

« Agissant en qualité de légataire universel, de Madame Guillaumette LUGOL, « veuve Barthélemy GRIMAL, aux termes « de son testament retenu par M^e PUECH, « notaire, à Puy-l'Evêque, le dix-sept « septembre mil huit cent quatre-vingt- « huit, enregistré et aussi comme ayant « accepté cette succession, sous bénéfice « d'inventaire, suivant acte fait au greffe « du Tribunal civil de Cahors le vingt-trois « juin mil huit cent quatre-vingt dix-huit « enregistré. »

Ayant pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville, Place du Palais de Justice, 7.

Il a été procédé le dimanche neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir à la vente, en l'étude et par le ministère de M^e PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, à ces fins commis, en un seul lot des biens ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Guillaumette LUGOL, veuve Barthélemy GRIMAL, quand vivait domiciliée à Puy-l'Evêque.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES DRESSÉ PAR M^e PUECH, NOTAIRE, AVEC FORMATION DES LOTS ET MISE A PRIX.

Article un

Une maison située à Puy-l'Evêque, au lieu dit Bergougnan, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 890 section B du plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque.

Article deux

Un jardin contigu au même lieu porté à la matrice cadastrale sous le numéro 890 section B, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares.

Le tout confronte dans son ensemble du levant et du couchant avec routes, du nord avec Laroche et du midi avec Boutarel.

Le dit jour, neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, les dits biens ont été adjugés moyennant le prix de huit cent quatre-vingt-dix francs en sus des charges, à M. Jean MAGNIEU, propriétaire, demeurant à Puy-l'Evêque.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, M. Louis RIGAL, fermier chez M. Deloncle, demeurant à Puy-l'Evêque, a déclaré surenchérir du sixième, le prix des dits immeubles et porter les nouvelles enchères à la somme de **mille quarante francs**.

Cet acte, contenant constitution de M^e DUPUY, avoué, pour le sieur RIGAL, a été dénoncé à M^e SAUTET, avoué de Paul VALETTE, comme ayant poursuivi la vente, par acte du Palais, en date du seize octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et à M. MAGNIEU, adjudicataire, par exploit de BROUSSE, huissier à Puy-l'Evêque, en date du même jour, enregistré ; ces deux actes contenant avenir pour l'audience du neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

En conséquence de ce qui précède et aux requête, poursuites et diligences de Louis RIGAL, fermier, demeurant à Puy-l'Evêque ; lequel a constitué et constitué de nouveau pour son avoué près le Tribunal de première Instance de Cahors, M^e Firmin DUPUY, licencié en droit, demeurant dite ville, rue Fénélon, numéro 5.

Il sera procédé :

Contradictoirement avec le dit sieur Paul VALETTE, charron à Puy-l'Evêque, ayant M^e SAUTET, pour avoué et le sieur MAGNIEU, propriétaire à Puy-l'Evêque, premier adjudicataire ;

Le **Mercredi neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit** à une heure de relevée, à Cahors, au Palais de Justice, en l'audience des criées du Tribunal de première Instance de Cahors,

A la vente sur surenchère du sixième, en un seul lot, des immeubles dont la désignation précède.

Mise à prix

Les enchères s'ouvriront sur la nouvelle mise à prix de **mille quarante francs, ci. 1.040 fr.**

Le tout en sus des charges et aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé par M^e PUECH, notaire à Puy-l'Evêque et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y tenir lieu de minutes d'enchères, et où toute personne peut en prendre communication sans frais.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente, seront payables dans les dix jours de l'adjudication.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant, **Firmin DUPUY.**

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, F^o

C^e . Reçu un franc quatre-vingt huit centimes.

Le receveur, Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements s'adresser : 1^o A M^e DUPUY, avoué poursuivant la surenchère ; 2^o A M^e PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, rédacteur du cahier des charges ; 3^o A M^e SAUTET, avoué ayant poursuivi la vente.



A CÉDER pour raisons de santé **Une imprimerie librairie**

et Journal Républicain bi-hebdomadaire situés dans sous-préfecture de l'Est. Bénéfices nets et justifiés : 12 à 16,000 francs, susceptibles d'augmentation. Ecrire à M. Léon Lapôtre, Dentelles, Calais.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

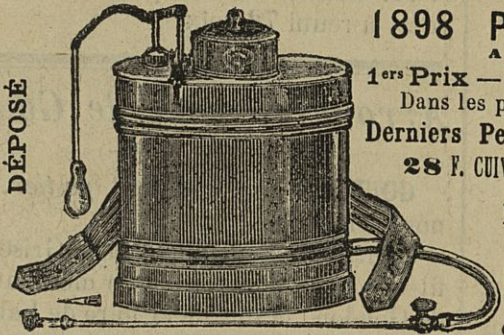
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

VIII

Après l'éloignement des deux jeunes gens demeurés les derniers, le père et la fille étaient seuls.

Le magistrat, très ému de ce qui venait de se passer, prit Ariane dans ses bras, et l'embrassa tendrement sur le front :

— Ta destinée, mon enfant, vient de se jouer ce soir. Selon ton désir, j'ai autorisé M. de Cordouan à faire demander ta main. Son grand-père, l'amiral de Cordouan, qu'il doit aller prévenir, viendra sans doute après-demain. C'est un véritable engagement que tu m'as fait prendre là.

— Je le sais, mon père.
— As-tu bien réfléchi avant ?
— Oui, mon père.
— Ainsi, tu espères trouver le bonheur dans

ton union avec M. de Cordouan.

— Il m'aime, et je l'aime, répondit la jeune fille en rougissant.

— N'en parlons plus, dit M. de Millanges, qui embrassa Ariane une seconde fois ; et Dieu veuille que tu ne te trompes pas.

Il allait s'éloigner. La jeune fille le retint doucement.

— Est-ce que vous n'approuvez pas mon choix, mon père !

— Si, mon enfant, si..., dit vivement M. de Millanges.

— Rassure-toi. Tu n'en pouvais faire un meilleur et un plus digne.

Ariane eut un regard fier :

— Je ne tremble pas, moi, mon père, moi dont la destinée se joue, comme vous le dites. Je ne tremble pas, car je suis sûre d'Edgar !

— Tant mieux, ma fille ! répondit M. de Millanges. Ta confiance me fait du bien et me rassure.

Et il s'éloigna laissant la jeune fille seule.

X

Ariane de Millanges ne tarda pas à regagner sa chambre. Elle avait hâte d'être toute à la pensée de celui qu'elle aimait déjà par dessus tout ! Oh ! oui, elle avait confiance en lui ! Oh ! oui, elle serait heureuse avec lui ! N'avait-elle pas lu dans ses yeux, dans son âme, tout son amour ?..

N'avait-elle pas deviné, senti tous les trésors de tendresse qu'elle contenait ! Edgar de Cordouan était tout sur la terre pour elle, maintenant qu'elle savait qu'il y avait au monde d'autres amours que l'amour filial...

Depuis longtemps elle aspirait au bonheur d'être la femme d'Edgar.

Et c'était fini cette foi. Tout était résolu, décidé.

Ils avaient le droit de parler tout haut de leur amour, et dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, ils seraient l'un à l'autre pour toujours ; pour toute la vie ! Ariane n'osait croire à tant de bonheur. Et en se couchant ses lèvres répétaient tout bas ce nom qui lui semblait lumineux comme une étoile, ce nom qui désormais contenait pour elle toute la joie de la terre : « Edgar ! Edgar ! »

Elle s'endormit en le prononçant.

La jeune fille fut réveillée brusquement, le lendemain, vers dix heures du matin, par l'entrée soudaine dans sa chambre de son père, effaré, bouleversé tenant à la main un journal froissé, déchiré.

Elle se dressa en sursaut sur son séant.

— Qu'y a-t-il donc, mon père ? Un malheur ?

— Un malheur... un terrible malheur... répondit le magistrat qui avait de la peine à parler.

La jeune fille tressaillit.

Une pâleur s'étendit sur sa face.

— Edgar ? murmura-t-elle.

M. de Millanges l'arrêta aussitôt.

— Ne prononce plus ce nom ! N'y songe plus ! N'y pense jamais ! Ce nom n'est plus digne de passer par tes lèvres !

La jeune fille se leva à demi, livide :

— Que voulez-vous dire, mon père ?

— Tu ne dois plus t'occuper de M. de

Cordouan ?

— Mais pourquoi, mon père ? Parlez.

— Un crime horrible a été commis cette

— Un crime ?

— Un crime dont Bordeaux tout entier

frémit en ce moment. Un crime dont tous les journaux publient les détails sanglants. Et l'auteur de ce crime, c'est celui que tu considérais comme ton fiancé, c'est Edgar de Cordouan.

D'un bond, Ariane sauta à terre, échevelée avec un cri aux lèvres :

— Ce n'est pas vrai !

Et elle jetait sur elle à la hâte son peignoir.

— Ce n'est pas vrai ! répéta-t-elle. Edgar criminel ! cette nuit ! après !... Non non.

Pour toute réponse, le magistrat lui tendit le journal :

— Lis.

La jeune fille parcourut la feuille à la hâte. A chaque mot qu'elle lisait, un long frisson passait dans son corps, et ses yeux noirs s'éclairaient de lueurs sinistres, comme celles des éclairs sur un ciel sombre.

Quand elle eut fini, elle tendit le papier à son père, rassérénée, agrandie.

— Eh bien ? fit le magistrat.

— J'ai lu, mon père... Edgar est innocent.

M. de Millanges secoua la tête.

— Pauvre enfant, murmura-t-il.

— Oui, mon père, il est innocent. Je le vois.

Je le sens là !

Elle avait porté la main sur sa poitrine.

(A suivre.)